

Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme :  
Garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes.

## L'autorégulation, qu'est-ce c'est ?

L'autorégulation est le processus par lequel les élèves maîtrisent leurs pensées, leur comportement et leurs émotions pour être en apprentissage.



## Pour quels élèves ?

Le dispositif est à destination des **élèves porteurs de trouble de spectre autistique (TSA) âgés de 6 à 12 ans**, sans déficience intellectuelle sévère.

Inscrit à temps plein sur l'école porteuse du dispositif d'autorégulation, l'enfant avec TSA est considéré comme un élève, ayant des besoins particuliers que l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire prend en compte pour une scolarisation réussie dans la classe ordinaire.

"Ensemble pour une école inclusive !"

## But du dispositif

A l'école élémentaire, ils permettent aux enfants TSA scolarisés dans leur classe de référence de bénéficier d'un soutien individualisé quotidien pour les aider à réguler leur comportement et à concentrer leur attention sur les apprentissages.

La finalité est de permettre à des élèves TSA de poursuivre leur scolarité en classe ordinaire de manière autonome.

## Fonctionnement du Dispositif d'Autorégulation

### Avec qui ?

Une **équipe médico-sociale pluridisciplinaire** : éducateur spécialisé, éducateur scolaire, éducateur de jeunes enfants...

Un **enseignant** de l'école d'accueil détaché au dispositif

Des **professionnels**

**paramédicaux** extérieurs : psychologue, orthophoniste, psychomotricien, infirmière...



### Où ?

Les interventions se déroulent :  
**Dans la classe ordinaire** de l'élève.

Mais également **dans la classe dite « d'autorégulation »** au sein de l'école.

**Dans tout autre lieu où évolue l'enfant** : cour de récréation, cantine...



### Comment ?

L'élève évolue en classe ordinaire **la plupart du temps**. Il peut rejoindre la classe d'autorégulation :

- Sur des **temps définis** pour renforcer certaines compétences ;
- Lorsqu'eux-mêmes ou l'enseignant pense que les **troubles sont trop envahissants**.



### Et la famille ?

La famille de l'enfant est toujours partie prenante du projet, des **rencontres régulières avec les professionnels** permettent une cohérence d'intervention et une prise en compte des besoins de l'enfant et des parents.



## Implantation DAR Martinique Autisme

Ecole Elémentaire B Pierre Zobda Quitman Cycle 2  
Rue Léopold Bissol 97232 Le Lamentin  
@ : esdar@martiniqueautisme.fr Tel : 0696 27 51 58



## Partenaires